Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

VILLE DE VERDUN
CITÉ UNIVERSELLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de VERDUN s'est réuni à Espace des Cordeliers sous la Présidence de M Samuel HAZARD, Président,

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

DCV250325_002

Présents :
M Samuel HAZARD, Mme Sylvie BOURDIN WATRIN, Mme Christine PROT, M Eric BAL, Mme Karen SCHWEITZER, Mme Lucette LAMOUSSE, Mme Lucienne DE BOUVIER DE CACHARD, Mme Evelyne VINCKIER, Mme Béatrice MULLER, M Jean-Michel CORRIAUX

Absents-excusés :
Mme Christel RENAUD, M Yvan CHARDIN, M Jean-Marie BRUNEL

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Mme Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL à Mme Christine PROT
- M Bernard GOEURIOT à M Eric BAL

Entendu l'exposé de M Samuel HAZARD, Président,

Le rapport d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de l'établissement. Il permet de faire le point sur la situation financière et d'examiner les orientations futures. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Au-delà d'une simple approche budgétaire, ce rendez-vous annuel constitue également un bilan annuel des activités réalisées au sein de la structure.

Première partie – Eléments de contexte

1/ Le rapport d'observations définitives de la CRC

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

Sans devancer la nature des débats à venir, les observations de la chambre incitent à une réflexion globale sur les missions prioritaires du CCAS en lien avec la création du CIAS. Le champ d'action du CCAS doit se concentrer sur des missions de proximité à définir avec précision par l'adoption de statuts en cohérence avec les compétences transférées au niveau intercommunal.
Ce redimensionnement aura nécessairement des conséquences sur la stratégie budgétaire du CCAS et les moyens qu'il convient d'y allouer.

2/ La mutualisation des services avec l'EPCI

Le processus de mutualisation de la CAGV est le prolongement d'un schéma de mutualisation initié en 2002 par la Communauté de Communes de Verdun. Cette culture managériale a permis d'obtenir des résultats conséquents en termes d'optimisation et de rationalisation des moyens ainsi qu'en matière de gestion des ressources humaines.

Sont gérées de manière unifiée toutes les problématiques liées aux ressources humaines (recrutements, avancements, reclassements, mobilités, rémunération et régime indemnitaire,...), aux ressources financières, aux questions juridiques, techniques,... sur le fondement d'un organigramme unique axé sur les métiers.

Une convention cadre a été signée le 11 février 2020 et le CCAS a officialisé son adhésion à la convention de mutualisation le 02 décembre 2020.

Seconde partie – Evolutions et orientations budgétaires :

1/ Situation financière globale à la fin de l'exercice budgétaire 2024

Le compte administratif, qui sera prochainement voté avec le budget primitif, fait apparaître les résultats suivants (voir annexe ROB) :

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un déficit de 128780€. Pour mémoire, compte-tenu de l'excédent cumulé et du transfert des subventions versées aux associations, la subvention 2024 de la ville de Verdun a été limitée à 265 000 €.

Evolution de la situation financière du CCAS sur 5 ans.

CCAS DE VERDUN	2020	2021	2022	2023	2024
Solde du report à nouveau aprés affectation	610 943	725 300	511 026	291 871	390 882
Résultat de fonctionnement de l'exercice	114 357	-214 274	-219 154	99 010	-128 780
Résultat cumulé de fonctionnement à affecter	725 300	511 026	291 871	390 882	262 102
Résultat antérieur d'investissement	65 355	82 296	55 097	67 206	67 690
Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation	16 941	-27 199	12 109	484	5 053
Affectation liée au remboursement de la dette	0	0	0	0	0
Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)	0	0	0	0	0
Résultat d'investissement de l'exercice aprés affectation	16 941	-27 199	12 109	484	5 053
Résultat de clôture d'investissement	82 296,09	55 097	67 206	67 690	72 743
Résultat de clôture cumulé	807 596	566 123	359 077	458 572	334 844

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

2 / Une évolution budgétaire à moyen constant

Lors de son contrôle en 2023 au sein du Centre Communal d'Action Sociale, la Chambre Régionale des Comptes a préconisé une clarification de la répartition des compétences sociales entre le CCAS et le CIAS afin de mieux dissocier ce qui relève de la gestion de proximité (CCAS) et ce qui relève de l'action intercommunale.

Ainsi, elle a estimé notamment que la gestion des centres sociaux, même si ces derniers étaient uniquement localisés sur Verdun, avait une dimension intercommunale.

Une instruction a été menée par les services pour préciser l'intérêt communautaire de la compétence action sociale et évaluer les transferts budgétaires entre le CCAS et le CIAS qui en découlent.
En 2024, afin de tenir compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes lors du contrôle du CCAS, les subventions aux associations, dont les centres sociaux, sont transférées du CCAS au CIAS.
La subvention d'équilibre versée au CCAS est donc ramenée à 265 000 euros.

Point sur les dépenses de personnel
En application de la nouvelle convention, les dépenses de personnel sont identifiées sur l'article budgétaire 6218 du chapitre « 012 ». Les dépenses logistiques identifiées dans la convention de mutualisation figurent à l'article budgétaire 62878 du chapitre « 011 ».

Un comité de pilotage, composé de représentants des entités parties à la convention de mutualisation, est chargé de la validation prévisionnelle et réelle des clés de répartition budgétaire associées à chaque agent.

En 2025, les charges de personnel nettes du CCAS sont estimées à 223 000 euros et les charges logistiques à 6 700 euros.

Point sur la gestion patrimoniale
Le CCAS n'a pas de bâtiments administratifs en gestion ; les charges logistiques sont prises en compte dans la convention de mutualisation du personnel. Les dépenses d'équipement concernent essentiellement la gestion du bâtiment 55 rue MIRIBEL.
La location du bâtiment principal et de 9 places de parking situés au 55 avenue Miribel représente une recette locative annuelle de 32 258,55 euros.

Au vu des ajustements statutaires, il conviendra de contractualiser en 2025 avec le CIAS pour l'exercice d'une compétence intercommunale dans ce bâtiment.

Concernant le Foyer Saint Maur, une signature de promesse de vente est en cours.

Troisième partie – bilan annuel des activités du CCAS :

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

1 / Les données sociales du CCAS de la Ville de Verdun

Vous trouverez en annexes les tableaux récapitulatifs des interventions du Centre Communal d'Action Sociale dispensées dans le cadre des aides facultatives
Suivent les tableaux statistiques d'évolution sur les repas mensuels du Foyer Jeanne d'Arc, le bilan d'activités du foyer de jour Espace des Cordeliers et du fonctionnement de la navette pour les personnes âgées. (annexes C et D).

Je vous invite à vous reporter aux informations diverses jointes au présent dossier pour prendre connaissance du détail des actions menées.

2 / Les activités

LES SENIORS

L'Espace des Cordeliers

Le Foyer de jour est ouvert au public les lundi, mardi, mercredi et jeudi après-midi pour des activités diverses, jeux de cartes, lotos, goûters anniversaire, fêtes traditionnelles, travaux manuels, ateliers culinaires intergénérationnels.
Concours loto, belote tarot.
Tous les jeudis matins, séances de gymnastique adaptée.

Un repas dansant est organisé chaque mois au Foyer Jeanne d'Arc, une moyenne de 75 seniors participeà ce repas.

Suivi du REGISTRE VERMEIL

Canicule et Grand froid
Appels journaliers des seniors inscrits sur le registre
Le plan canicule n'a pas été déclenché par la Préfecture en 2024.

Suivi du registre «Infos Séniors »

Les infos concernant les différentes activités organisées par le CCAS sont communiquées soit par mail, soit par téléphone (pour les personnes qui ne disposent pas d'adresse mail) aux 491 seniors inscrits sur le registre « info seniors »

La Semaine Bleue

Le CCAS de Verdun organise avec les associations des actions en faveur du 3ème âge durant une semaine courant octobre, dans le cadre de la Semaine Bleue.

2 repas dansants seniors ont été organisés à Pâques et en fin d'année regroupant une moyenne de 600 personnes pour le repas de Noël et 450 personnes pour le repas de Pâques.

Les deux repas, salle Cassin, ont été préparés par Monsieur Sébastien Gilbin, traiteur.

Le prix du repas a été facturé à 42 euros par personne

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

Une participation de 15 euros a été demandée aux personnes domiciliées à VERDUN, les personnes domiciliées dans les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ont réglé 42 euros.

Pour les seniors à mobilité réduite, livraison aux domiciles des seniors Verdunois d'un colis de fin d'année

Les repas ont été préparés par Monsieur RENAUD Patrick.
170 seniors ont bénéficié de la livraison à domicile

Le coût du repas livré s'est élevé à 18 euros, une participation de 10 euros par personne a été demandée.

La livraison a été réalisée par Monsieur le Maire de la ville de Verdun et l'équipe de la majorité.

La navette

Le véhicule 9 places du CCAS prend en charge les personnes âgées verdunoises inscrites pour les conduire vers les lieux d'activités (Espace des Cordeliers, Foyer Jeanne d'Arc, voyages…) et pour leurs courses (Etablissement Leclerc)

Constitution des dossiers de demandes de regroupements familiaux

Enquêtes logement et ressources sont réalisées au domicile du demandeur (Annexe A)

L'aide sociale

Aides du CCAS

Bons alimentaires délivrés (annexe B)

Des bons alimentaires sont accordés aux personnes verdunoises en difficulté, selon un barème d'attribution.

Précarité énergétique :

La directrice du CCAS assiste aux C.T.A.A (Commissions Territoriales Aides et Accompagnement) tous les jeudis matins avec les responsables des MDS et CAF, durant la période hivernale.

Les C.T.A.A sont chargées de l'instruction des dossiers de demandes d'aide pour les dépenses d'énergie et de fluides (eau, gaz, électricité) des verdunois en difficulté.

Les aides financières sont accordées dans le cadre de la convention passée entre le CCAS de Verdun et avec le Conseil Départemental dans la limite du budget du CCAS soit 8709.60€ dépensés pour l'année 2024.

Création d'un guichet unique social :Pour rappel :

Les guichets uniques tendent à se développer au niveau national et, quels que soient leur configuration ou leurs objectifs, ils répondent généralement à deux enjeux majeurs : la rationalisation des moyens dans un contexte budgétaire et économique contraint et l'amélioration de la qualité du service public rendu aux usagers.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

Conscient de ces enjeux et désireux de répondre toujours mieux aux attentes de ses concitoyens, Samuel Hazard, Maire de Verdun et Président du CCAS de cette ville, appelle depuis longtemps de ses vœux la création d'un guichet social unique, qui permettrait aux habitants du territoire, et en particulier aux plus fragiles d'entre eux, de bénéficier d'un accueil de qualité, répondant de manière efficace.

Une première expérimentation a été mise en place depuis l'année 2024 dans le but de déboucher sur un Guichet Social Unique.
Deux permanences aides alimentaires, assurées par un agent CCAS, se déroulent au sein de la MDS Couten et se révèlent très efficientes.

Plus de 100 personnes qui ne se rendaient plus auprès des Assistantes Sociales ont franchi la porte de la Maison des Solidarités.

Le Guichet Unique Social permettra, en se basant sur cette expérimentation, une prise en charge globale.

Un seul point d'accueil à la MDS Couten pour les personnes vulnérables qui éprouvent des difficultés et qui pourront bénéficier d'un accompagnement dans sa globalité et dans sa transversalité..

Les Assistantes Sociales pourraient ainsi délivrer des bons alimentaires en plus de leurs missions, et répondre à l'urgence.

Le budget des aides alimentaires pourrait toujours être voté par les membres du Conseil d'Administration, et les autres missions resteraient au CCAS.

Objectifs :

Proposer aux usagers – dont la mobilité et les moyens de transport sont parfois limités – un accueil unique pour répondre à la plupart de leurs besoins dans le champ social afin d'améliorer la prise en charge de leurs demandes et un meilleur suivi des situations.

Accroître la collaboration entre le Conseil départemental de la Meuse et le CCAS de Verdun et faciliter le partage d'informations entre services, faire gagner du temps à l'ensemble des professionnels concernés au bénéfice des usagers.

Points de vigilance :

Une collaboration et une cohabitation qui ne doivent pas nécessairement entraîner une modification des procédures et/ou habitudes de travail de chaque structure afin de rassurer l'ensemble des collaborateurs concernés et de favoriser leur adhésion au projet. Le rôle, les prérogatives et le champ d'intervention des uns et des autres doivent être clairement définis et partagés.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

Si le partage d'expérience et la confrontation des pratiques professionnelles de chacun peuvent entraîner une acculturation progressive des uns et des autres, cette dernière ne doit en aucun cas devenir un objectif en soi mais au mieux constituer un outil en vue de l'amélioration du traitement des dossiers et du suivi des situations.
Assurer une communication externe conjointe et efficace autour de ce dispositif afin de guider au mieux les usagers dans ces évolutions et d'atteindre les objectifs recherchés en matière de facilitation des démarches administratives et sociales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PRENDS ACTE des résolutions contenues dans le texte du Rapport d'Orientation Budgétaire.

PRÉCISE que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera inséré dans le registre des délibérations.

M. le Maire, Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, Président du CCAS, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Signé électroniquement par : Samuel HAZARD
Date de signature : 26/03/2025
Qualité : CCAS VERDUN - Président

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.
Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

A

AIDE LEGALE 2024

Obligations Alimentaires pour dossiers ASPA : 2

Regroupements familiaux : 15 (203 : 12)

Elections de domicile : 99 (2023 : 74)

INFO

Liste canicule	**94 inscrits (2023 : 101)**
Repas de Pâques	**454 seniors venus (2023 : 450)**
Repas de fin d'année Salle Cassin	**650 seniors venus (2023 : 560)**
Livraison de repas de fin d'année	**170 repas livrés (2023 : 194)**
Liste Info séniors	**491 personnes sont inscrites sur le registre info seniors (2023 : 358)**

Voyage annuel au Kabaret de Dijon :
51 personnes ont participé pour un montant de 5842,40 € : 29 ont payé 134 € – 15 ont payé 80,40 € et 7 ont payé 107,20 €

Commission Territoriale Aides et Accompagnement : 59 familles ont été aidées pour un montant de 8709,60 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

B Les bénéficiaires des aides alimentaires (BAA)
CCAS Verdun - Année 2024

Répartition des bénéficiaires des aides alimentaires en 2024 par mois

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	**Total**
nomb Interv.	58	58	63	58	62	71	59	41	74	79	70	69	**762**

Variation des aides alimentaires entre 2020 et 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre Interventions	1022	912	/	820	762
Dépenses réalisées		33498		29732	29208

Répartition des bénéficiaires des aides alimentaires selon l'âge

En 2024	**Nombre d'interventions**	**En pourcentage**
moins de 25 ans	47	6,17
de 26 à 35 ans	120	15,75
de 36 à 50 ans	225	29,53
de 51 à 65 ans	236	30,97
66 ans et plus	134	17,58
Total	**762**	

Evolution de 2020 à 2024 de la localisation des personnes aidées

	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Centre ville	381	165	/	262	162
Anthouard	109	148	/	114	110
Planchettes	242	271	/	139	158
Cité Verte+ Glorieux	94	117	/	63	106
St Victor et St Sauveur	125	134	/	150	140
Faubourg	69	63	/	90	81
SDF	02	14	/	02	05

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

Répartition des bénéficiaires des aides alimentaires selon la localisation

En 2024	Nombre d'interventions	En %
Centre Ville	162	21,26
Anthouard	110	14,43
Planchettes	158	20,73
Cité Verte+ glorieux	106	13,91
St-Victor / St-Sauveur	140	18,38
Faubourg	81	10,63
SDF	05	0,66
TOTAL	**762**	

Répartition des bénéficiaires des aides alimentaires selon la composition familiale

En 2024	Sans enfant	Avec enfant (s)	Total	Pourcentage
Couple	52	129	181	23,75
Homme seul	205	28	233	30,58
Femme seule	116	232	348	45,67
TOTAL	**373**	**389**	**762**	

Bénéficiaires de l'aide alimentaire pour l'année 2024 selon leurs ressources

Ressources	Nombre de bénéficiaires
RSA et RSA + prime activité	241
Allocations CAF	217
Salaires + salaires avec prime activité	139
Assédic	78
AAH	26
Retraites	137
Zéro revenu	110

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

C

Animations à l'Espace des Cordeliers + autres animations organisées pour personnes âgées verdunoises

ANNEE 2024

Repas et goûters des personnes âgées

MOIS	Goûters	Repas mensuels Foyer Jeanne d'Arc	Repas EDC
Janvier	250	80	
Février	224	75	
Mars	230	75	
Avril	235	73	
Mai	245	72	64
Juin	250	73	
Juillet			60
Août	145		
Septembre	210	74	
Octobre	210	72	
Novembre	190	76	
Décembre	75		62
TOTAL	**2264**	**670**	**186**

Sorties effectuées en 2024

Lac du Longeaux : 1 journée le 8 août 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

D

ANNEE 2024
FREQUENTATION DES NAVETTES MINIBUS
pour les seniors verdunois

Le minibus prend les personnes âgées devant leur domicile et les ramène une fois les animations terminées.

Tous les lundis après-midi :	circuit pour l'Espace des Cordeliers 7 inscrits
Tous les mardis matin :	circuit pour Supermarché Leclerc 8 inscrits
Tous les mardis après-midi :	circuit pour Supermarché Leclerc 7 inscrits
1er et 3ème jeudi matin :	circuit pour Supermarché CORA 0 inscrit
Tous les jeudis après-midi :	circuit pour l'Espace des Cordeliers 7 inscrits
Tous les jeudis après-midi :	circuit pour Supermarché Leclerc 0 inscrit
1er et 3ème vendredi du mois :	circuit pour le marché 0 inscrit
3ème mercredi du mois :	circuit pour le repas mensuel des personnes âgées 10 inscrits

+ 21 personnes qui ont pris la navette lors du repas Salle Cassin du 13 décembre

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 055-265500264-20250325-DCV250325_002-DE

ANNEXE - ROB

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMULE
Résultat reporté l'exercice	67 690	390 882	458 572
Résultat de l'exercice	5 053	-128 780	-123 727
Résultat cumulé	72 743	262 102	334 844